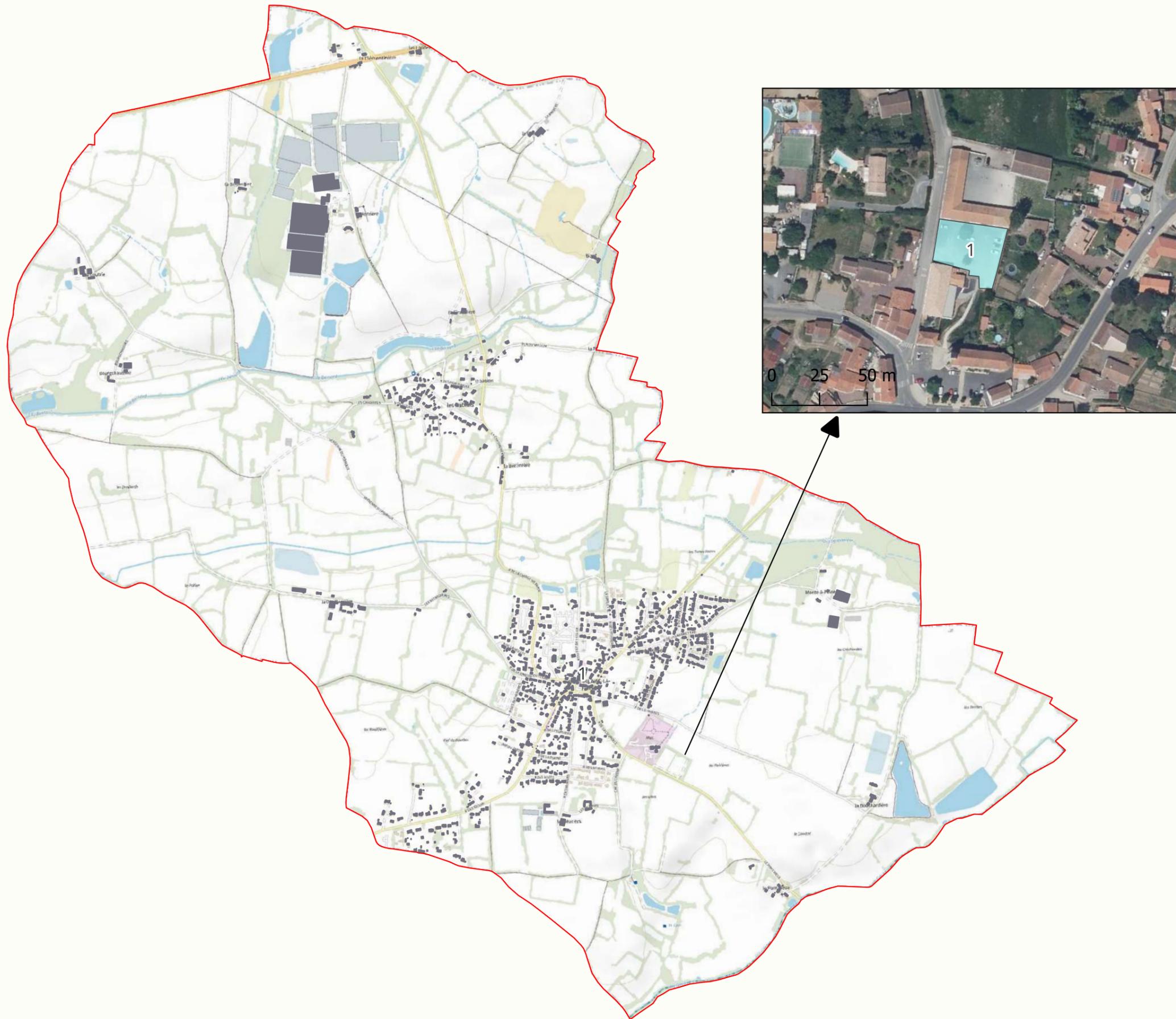


Proposition de zones d'accélération des énergies renouvelables

Saint-Hilaire-la-Forêt



Légende

-  L'ensemble des bâtiments existants ou à construire, régulièrement autorisés sur la commune sont définis comme Zones d'Accélération pour :
 - Solaire photovoltaïque en toiture
 - Solaire thermique
 - Géothermie de surface
 - Bois-énergie

 SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE en OMBRIERES

 Limites communales

Plan IGN

Photo aérienne 20 cm IGN 2022



Date : Juin 2024
Réalisation : service SIG



0 0,5 1 km

Numéro sur la carte	Nom	Détail de la filière	Usage du sol	Puissance installable	Potentiel de production	Commentaire
1	Parking école	Solaire photovoltaïque en ombrières	Parking			